

Mamoudzou, le 4 juillet 2014



COMMUNIQUE DE PRESSE

RYTHMES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Le SNUipp FSU Mayotte ne peut que saluer la décision des maires de Mayotte de demander le report de la mise en œuvre des rythmes scolaires. Les enseignants du premier degré n'ont d'ailleurs toujours pas compris pourquoi certaines communes avaient hésité à prendre cette décision alors qu'il est impossible d'organiser ce système dans les conditions actuelles et sans moyens supplémentaires.

Le SNUipp FSU Mayotte met toutefois en garde les élus sur un éventuel rétropédalage ; l'Etat et le vice rectorat vont certainement vouloir leur imposer leur projet néfaste.

Pour rappel, notre organisation syndicale a remis le 30 juin dernier une notification d'intention de dépôt de préavis de grève pour le 26 août. Jusqu'à ce jour, le vice rectorat n'a pas organisé les négociations préalables alors que la réglementation exige qu'elles se fassent au plus tard 3 jours après le dépôt de la notification. Le vice rectorat est-il en train de retrouver ses fâcheuses habitudes ?

Par ailleurs, lors du Conseil de l'Education Nationale de Mayotte du 30 juin, le Préfet de Mayotte a annoncé que 8 communes ont délibéré en faveur de la dissolution du SMIAM ; il ne reste donc plus que deux délibérations pour que la dissolution définitive de la structure soit prononcée par le Préfet.

Si le SNUipp-FSU Mayotte peut estimer que le dossier des constructions scolaires est relancé, il s'inquiète du bémol du Préfet qui a ajouté que la livraison des nouvelles salles de classe ne pourra pas intervenir en 2015 ...

Le SNUipp-FSU Mayotte rappelle une nouvelle fois la promesse électorale du Président de la République en 2012 (qui sera dans le département le 26 juillet prochain) : la livraison de 100 salles de classe par an pendant sa mandature. Le SNUipp-FSU Mayotte ne lui accordera aucun traitement de faveur !!!